

Sapeurs-pompiers : Fabien Bazin au Champ de Mars à Paris le 28/09 pour porter la voix des pompiers et un nouveau modèle de financement des SDIS

Lundi 28 septembre, à 17h, Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, sera présent au Champ de Mars, à Paris, aux côtés des sapeurs-pompiers mobilisés à l'appel de leurs organisations syndicales. Il y portera les besoins exprimés par les pompiers et l'exigence d'un nouveau modèle de financement des Services d'incendie et de secours (SDIS), dans lequel la Nièvre peut jouer un rôle pionnier.

À l'appel des organisations syndicales représentatives des sapeurs-pompiers, une mobilisation nationale est organisée à Paris les 27, 28 et 29 septembre pour alerter sur la situation des Services d'incendie et de secours. Fabien Bazin sera sur place lundi 28 septembre à 17h, au Champ de Mars, **aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires venus de tout le pays**, pour relayer leurs demandes : un financement pérenne et à la hauteur de leurs missions, des effectifs adaptés à la hausse de l'activité opérationnelle, une meilleure prise en compte de leur santé et de leur sécurité.



« Je serai au Champ de Mars le 28 septembre pour porter la voix des sapeurs-pompiers. Leurs demandes sont légitimes. Le système actuel de financement des SDIS atteint ses limites : c'est un nouveau modèle qu'il faut construire, et la Nièvre est prête à en être pionnière. »

Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre



Une alerte portée depuis plusieurs années, désormais adressée au Premier ministre

Cette mobilisation fait écho au courrier que Fabien Bazin et Patrice Joly, sénateur de la Nièvre, ont adressé le 17/09 au Premier ministre, Sébastien Lecornu. Les deux élus y rappellent que les Départements assurent aujourd'hui près de 60 % du financement des SDIS, et que les collectivités territoriales portent plus de 90 % de leurs budgets, alors que les besoins ne cessent de progresser sous l'effet du changement climatique et de la hausse des interventions. Ce système, alertent-ils, a atteint ses limites et appelle un engagement renouvelé de l'État.

Dans la Nièvre, le **Conseil départemental** a fait le choix d'agir à son niveau : sa contribution au SDIS est passée de **10,7 à 13,8 millions d'euros entre 2022 et 2026**, permettant notamment d'accompagner le recrutement de 18 sapeurs-pompiers professionnels et de soutenir le volontariat, qui mobilise plus de 1 100 Nivernais.

L'Appel de Montreuillon, point de départ de la réflexion

Cette démarche s'appuie sur le **Débat de la Nièvre** organisé le 29 mai dernier à Montreuillon, qui a réuni plus de 350 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, Jeunes Sapeurs-Pompiers, élus, citoyens et employeurs. De ces échanges est né « **l'Appel de Montreuillon** », avec **sept premières décisions concrètes** : aide au permis et équipements pour les jeunes sapeurs-pompiers, soutien des communes pour l'accueil des pompiers en formation, formation aux premiers secours dans les collèges, création de l'Académie des chefs de centre, et lancement de la Fête des pompiers nivernais et des Trophées de l'engagement.

La Nièvre, candidate pour expérimenter un nouveau modèle de financement

Au-delà de ces premières décisions, Fabien Bazin porte désormais une proposition plus large : faire de la Nièvre un territoire pilote pour tester, en conditions réelles, un nouveau modèle de financement des SDIS — plus lisible, plus pérenne et davantage adapté aux besoins réels des territoires.

Cette proposition s'articule autour de quatre enjeux :

- **Le modèle de financement des SDIS.** Construire un financement plus lisible et plus pérenne, en rapport avec les besoins réels des territoires et l'évolution des risques. Plusieurs pistes sont déjà sur la table, comme l'évolution de la part de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) affectée aux SDIS ou la création de ressources dédiées.
- **Le volontariat et sa reconnaissance.** Le volontariat ne peut être considéré comme une ressource à moindre coût : il faut continuer à recruter, fidéliser et reconnaître les volontaires, à travers la formation, la conciliation avec la vie professionnelle et des dispositifs comme la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) ou la bonification des retraites.
- **Les moyens humains, les conditions d'exercice et la protection des personnels.** Face à l'intensification des missions, il s'agit de renforcer les effectifs quand c'est nécessaire, professionnels comme administratifs et techniques, et de faire de la prévention des risques et de la santé des équipes une priorité.
- **Une protection civile davantage affaire de tous.** Développer la préparation des citoyens aux crises, à travers les « gestes qui sauvent » et les « mots qui sauvent », et généraliser les plans communaux et citoyens de sauvegarde, construits avec les habitants.

“ **« Il revient désormais au Gouvernement de permettre cette expérimentation, avec les moyens dédiés nécessaires, et de donner ainsi la possibilité à notre pays de tester, en conditions réelles, un nouveau modèle de protection civile. »**

Fabien Bazin, Président du Conseil départemental de la Nièvre

